

Les parents de Mélanie jusqu'à Strasbourg

mardi 23.06.2009, 18:36

Les parents de Mélanie Cailliau, décédée il y a cinq ans après avoir consulté un médecin de Crainhem qui a bénéficié récemment en appel d'une suspension du prononcé, vont se pourvoir en cassation afin de pouvoir porter le cas échéant l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'Homme de Strasbourg. Pour rappel, la cour d'appel de Bruxelles a accordé le 16 juin dernier une suspension du prononcé de la condamnation au docteur Bernard D., un médecin généraliste de 55 ans reconnu coupable d'un homicide involontaire sur Mélanie Cailliau, décédée à l'âge de 22 ans.
